

Communiqué de presse

L'AFME publie un rapport de référence dédié à la performance des marchés de capitaux européens en 2022

L'écart au sein de l'UE entre les capitaux propres et le faible niveau du marché de la titrisation démontre l'absence de progrès concrets de l'Union des marchés de capitaux

- **La France reste le premier pays émetteur d'obligations vertes de l'UE**
- **Le financement des entreprises sur les marchés de capitaux a reculé de 35 % en France**

Paris, le 17 novembre 2022 - L'Association pour les marchés financiers en Europe (Association for Financial Markets in Europe ou AFME) en collaboration avec onze autres organisations européennes et internationales publie aujourd'hui la cinquième édition de son rapport annuel intitulé « **Union des marchés de capitaux - indicateurs clés de performance** », qui suit les progrès des marchés de capitaux européens au moyen de neuf indicateurs clés de performance et analyse les avancées réalisées au cours des cinq dernières années.

Adam Farkas, directeur général de l'AFME, déclare : « *Alors que les entreprises européennes sont confrontées à de nouvelles pressions en raison des incertitudes économiques, de la hausse de l'inflation et des chocs sur les prix de l'énergie, le projet d'Union des marchés de capitaux reste essentiel pour accélérer le financement de l'économie. Ce 5^e rapport d'étape de l'UMC révèle que l'UE dans son ensemble est de plus en plus en retrait par rapport à d'autres pays en termes d'attractivité mondiale notamment pour ce qui est de permettre aux entreprises d'accéder à de vastes réserves de capitaux et, le cas échéant, de s'introduire en bourse. Bien qu'il y ait eu des progrès considérables réalisés au cours des cinq dernières années, notamment le fait que l'UE ait conservé son leadership mondial en matière de finance durable et ait amélioré son écosystème réglementaire pour les Fintech, notre rapport montre que deux obstacles majeurs entravent l'achèvement de l'UMC. Il s'agit du déficit de fonds propres au sein de l'UE, qui continue de se creuser par rapport à ses homologues mondiaux, et de la faiblesse du marché de la titrisation, qui continue d'être une perte importante pour le système financier de l'UE.*

Alors que l'UE cherche à concurrencer d'autres marchés mondiaux, il est important que l'environnement réglementaire contribue à promouvoir l'attractivité des marchés de l'UE et à accroître ses capacités internes. La législation à venir sur la cotation, par exemple, sera une initiative clé pour promouvoir les financements en action et renforcer la compétitivité des marchés de l'UE pour les introductions en bourse.

La détérioration des perspectives économiques cette année a démontré la nécessité de veiller à ce que les petites entreprises n'ayant pas facilement accès aux marchés des capitaux puissent compter sur des options de financement adaptées à leurs besoins, même en période de crise. Dans ce contexte, l'AFME continue de prôner un modèle européen d'instruments hybrides de recapitalisation comme moyen d'apporter de nouveaux capitaux aux entreprises de taille moyenne et aux PME afin de contribuer à atténuer le fardeau de la dette ou d'investir dans la croissance et l'innovation d'une manière adaptée à leurs besoins spécifiques. »

Parmi les principales conclusions du rapport de l'AFME pour l'année 2022 :

- **Les évolutions socio-économiques et géopolitiques ont provoqué un retournement majeur de l'activité des marchés de capitaux en 2022** alors que les niveaux de financement de marché avaient atteint des gains record les deux années précédentes. Les pressions inflationnistes, exacerbées par

l'invasion de l'Ukraine par la Russie et conjuguées au resserrement monétaire et aux craintes de récession suite à la pandémie de Covid-19, ont entraîné une hausse du coût du capital. Plus généralement ce contexte a créé un climat d'incertitude et de volatilité des marchés financiers.

- **Les financements de marché utilisés par les entreprises sont revenus à leurs niveaux d'avant-Covid** - le montant total des nouvelles émissions de dette et d'actions a diminué de 32 % en glissement annuel au cours du premier semestre 2022, avec une baisse particulièrement marquée (86 %) des introductions en bourse dans l'UE.

En France, les émissions sur les marchés de capitaux ont diminué de 35 % par rapport à 2021.

Ce recul est dû à une baisse des émissions obligataires partiellement compensée par une augmentation des financements en actions. Alors que les financements de marché ont diminué, la France a enregistré une hausse significative de l'octroi de nouveaux prêts bancaires en 2022, en hausse de 17 % par rapport à 2021 et 2019 (avant la pandémie).

- **Le déficit de fonds propres en Europe s'est creusé**, la capitalisation boursière des actions cotées de l'UE ayant baissé de 18 % en 2000 à seulement 10 % du total mondial en 2022, entraînant un nouveau recul de l'Europe par rapport aux États-Unis et au Royaume-Uni dans le classement mondial de la compétitivité des marchés de capitaux.
- **Les investissements en fonds propres avant introduction en bourse dans les PME de l'UE sont restés soutenus**, avec 34,3 Md € de nouveaux flux d'investissements en fonds propres au premier semestre 2022, soit 73 % du montant investi en 2021.
 - **Cette année, la France a continué de monter dans le classement géographique en matière de capital-risque avant l'introduction en bourse**, sur la lancée de la tendance positive des années précédentes (de 12^e position en 2019 à 8^e position sur 27 pays en 2022). Cela montre que la France renforce son attractivité pour les start-ups et les entreprises en croissance. Toutefois, les investisseurs sont de plus en plus confrontés à la difficulté de solder leurs investissements, le marché des introductions en bourse restant atone et les valorisations boursières étant orientées à la baisse.
- Les introductions en bourse en France ont généré 0,3 Md EUR en 2022, soit une baisse de 77 % par rapport à 2021. Par rapport à 2019 (avant la pandémie), les introductions en bourse ont chuté de 81 %.
- **Les ménages européens ont vu leur épargne sous forme d'instruments de marchés de capitaux diminuer** en raison de la dégradation de la valeur des actifs.
 - **L'épargne française** est majoritairement investie en produits d'assurance et de retraite (77 %), suivie de 12 % en actions cotées, de 10 % en fonds d'investissement et de 1 % en obligations, ce qui prouve que les ménages français reconnaissent le potentiel des marchés de capitaux à protéger leur rendement réel. Néanmoins, un pourcentage beaucoup plus faible des actifs des ménages est investi dans des instruments des marchés de capitaux, en proportion du PIB, ce qui indique un potentiel de participation supplémentaire des particuliers sur les marchés de capitaux en France.
- **Les opérations de titrisation de l'UE ont atteint leur plus bas niveau historique**, la proportion des encours de prêts dans l'UE cédés par le biais de titrisations et de cessions de portefeuilles de prêts chutant à 1,6 %, soit la valeur la plus basse jamais enregistrée et la moitié de la valeur en 2018

(3,2 %). Les émissions de titrisations américaines ont augmenté de 74,5 % sur la période 2020-2021 par rapport à 2017-2019, tandis que les émissions de l'UE ont reculé de 10,9 % sur la même période.

- **L'activité sur les marchés français de la titrisation s'est renforcée** au premier semestre, l'année 2022 représentant déjà le volume total d'émissions de titrisation le plus important en France depuis 2019. Il s'agit d'une exception à la tendance baissière de la titrisation européenne.
- **Une croissance ESG remarquable au cours des cinq dernières années** - le montant des émissions de dette ESG de l'UE est passé de 61 Md € en 2017 à 360 Md € en 2021. Les émissions d'obligations vertes dans l'UE ont continué à progresser en 2022, bien qu'à un rythme plus lent cette année, avec des volumes en hausse de 8 % en glissement annuel au premier semestre 2022, contre une hausse de 74 % en 2021, due en grande partie aux émissions souveraines.
 - **La France continue de dominer le paysage des émissions ESG** : La France a émis le plus grand volume d'obligations vertes de tous les pays européens en 2022 (39,4 Md EUR), 2021 (99,4 Md EUR), comme chaque année depuis 2017. En 2022, la France représente 23,7 % du total des émissions obligataires européennes ESG.

- **Amélioration de l'écosystème réglementaire des Fintech dans l'UE**

Alors que le financement des Fintech a diminué à travers le monde depuis le pic de l'année dernière, le nombre de licornes Fintech de l'UE est passé de 13 à 18. Ceci laisse entendre une amélioration globale de l'environnement des technologies financières. Par rapport à 2021, trois autres pays (Italie, Lettonie et Slovaquie) ont déployé des « bacs à sable » réglementaires. Aujourd'hui, 13 pays sur 28 (UE 27 + Royaume-Uni) proposent cette caractéristique réglementaire.

- **La France a reculé dans le classement des écosystèmes Fintech** par rapport aux années précédentes (de la 14^e à la 18^e place parmi les 27 pays de l'UE). **Bien que le montant global des investissements dans les Fintech soit resté en ligne avec l'année précédente, le nombre de brevets Fintech a diminué de 14 % en 2022. Ces données soulignent l'importance de continuer à se concentrer sur le secteur des Fintech afin d'encourager l'innovation. Des initiatives comme la loi PACTE ont soutenu la croissance de l'écosystème Fin Tech en France.**

À propos du Rapport

Ce rapport a été rédigé par l'AFME avec le soutien de la Climate Bonds Initiative (CBI), ainsi que d'associations professionnelles européennes représentant : des « business angels » (BAE, EBAN), des sociétés de gestions d'actifs (EFAMA), des organismes de financement crowdfunding (EUROCROWD), des investisseurs individuels et institutionnels (investisseurs européens), des sociétés cotées en bourse (EuropeanIssuers), des places financières (FESE), des entreprises de capital-risque et de capital-investissement (InvestEurope), de crédit privé et des fonds de pension.

Annexe #1 / Position de la France dans le classement européen

ICP (Indicateur clé de performance)	Performance annuelle mesurée par l'indice	Position de la FR au sein de l'UE			
		S1 2022	2021	2020	2019
Accès aux capitaux					
Finance de marché	Capacité des entreprises à lever des capitaux sur les marchés financiers	9	5	4	4
Capital-risque avant introduction en bourse	Mesure dans laquelle les sociétés non cotées ont accès au financement de l'innovation	8	10	12	12
Fonds communs d'investissements de capitaux					
Marché de l'investissement des ménages	Disponibilité de l'épargne des investisseurs de détail pour soutenir le financement de marché	7	6	6	6
Produits ELTIF	Mise à disposition de produits de fonds ELTIF finançant des projets à long terme et des PME	2	2	-	-
Transition vers la finance durable et la numérisation					
Finance ESG	Labellisation des marchés obligataires ESG	5	4	3	8
FinTech	Capacité à permettre l'émergence d'un écosystème Fintech dynamique	18	14	10	10
Efficacité de l'intégration et de la compétitivité de l'écosystème des marchés de capitaux					
Cession de prêts	Capacité à transformer les prêts bancaires en instruments de marché (titrisation et opérations de prêt)	6	8	9	10
Intégration intra-UE	Intégration des marchés de capitaux au sein de l'UE	18	16	17	16
Intégration mondiale	Intégration des marchés des capitaux avec le reste du monde	16	13	9	7
Compétitivité du marché	Mesure l'attractivité des marchés de capitaux de l'UE	4	4	4	4
Classement moyen	Classement moyen sur l'ensemble des indicateurs	6	7	4	4

- Fin-

Contact presse à l'AFME

Rebecca Hansford

Responsable des relations médias

Rebecca.hansford@afme.eu

+44 (0)20 3828 2693

Remarques :

L'AFME (Association for Financial Markets in Europe, Association pour les marchés financiers en Europe) prône le renforcement des marchés de capitaux européens pour des marchés équitables, ordonnés et efficaces. L'AFME joue le rôle clé dans la promotion des intérêts de tous les intervenants de marché. L'AFME est le porte-parole de tous les marchés financiers via ses grands acteurs européens et mondiaux. Parmi ses membres figurent des banques internationales et des banques qui exercent leurs activités dans toute l'UE ainsi que des banques régionales, des courtiers, des cabinets d'avocats, des investisseurs et d'autres acteurs des marchés financiers. L'AFME participe à une alliance mondiale avec la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) aux États-Unis et l'Asia Securities Industry and Financial Markets Association (ASIFMA), par le biais de la GFMA (Global Financial Markets Association). Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Web de l'AFME : www.afme.eu. Suivez-nous sur Twitter [@AFME_EU](https://twitter.com/AFME_EU)